SIPHIF

Document de cadrage des stages régionaux agréés pour les internes en Pharmacie Hospitalière

Co-rédigé par: le coordonnateur régional (Dr Patrick Hindlet) et le Syndicat des Internes en Pharmacie Hospitalière, Biologie médicale et Innovation Pharmaceutique et Recherche d'Ile-de-France (SIPHIF).

Publics concernés :

Tous les encadrants de stages possédant :

- un agrément **Autres stages** (Phase socle, approfondissement ou consolidation) ou
- un agrément **104 - Hors domaine**, pouvant accueillir des internes d'Ile-de-France en pharmacie hospitalière (ayant débuté leur internat avant novembre 2019)

et ne pouvant pas justifier d'une activité nationale, en lien avec le service public.

Objectif :

Vous aider dans la réalisation de votre choix et le suivi des demandes réalisées par les internes en Pharmacie Hospitalière.

Modalités de candidature des internes :

- Candidature sur dossier pour les internes ayant débuté leur internat à partir de novembre 2019 (internes issus de la Réforme du 3ème Cycle : R3C)
- Choix lors de l'amphithéâtre virtuel semestriel pour les internes ayant débuté avant 2019 (internes issus de l'Ancien Régime : AR).

Calendrier (schéma ci-dessous) :

1. Les internes AR vous contactent du 15 mai au 30 mai (semestre d'hiver) ou du 15 novembre au 30 novembre (semestre d'été) vers les sites.
2. Les responsables de stage nous indiquent si un interne s'est manifesté pour choisir son poste la 1ère semaine de juin ou la 1ère semaine de décembre.
3. La liste des postes restants accessibles aux internes R3C est publiée : fin 1er semaine de juin ou de décembre.

=> Publication de la liste des postes pourvus par les internes AR.

Procédure d'affectation des internes R3C :

4. Candidature des internes R3C : début juin jusqu'au 15/06 (semestre d'été) ou début décembre jusqu'au 15/12 (semestre d'hiver).
5. L'interne envoie le dossier avec signature du responsable de stage au coordonnateur de DES.
6. Retour du coordonnateur de DES : la 4ème semaine de juin ou décembre.
7. L'interne envoie son dossier finalisé à l'ARS avant **le 30/06 ou 31/12**.

NB : les postes ouverts aux internes R3C n'ayant pas été choisis au 30/06 ou au 31/12 ne pourront pas rebasculer vers la liste de choix AR.

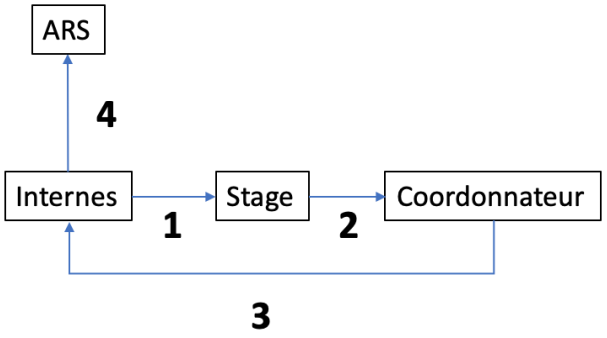

Pour un interne ***AR Ile-de-France*** seuls les postes figurant initialement sur la liste AR, suite à la période de réservation, pourront être présents aux choix en amphithéâtre virtuel.
Les stages non pourvus sur la liste des stages ouverts au internes R3C ou IPR ayant débuté leur internat à partir de novembre 2019, ne pourront être choisis.

Contact :

Pour toutes questions relatives aux stages :
presidentsiphif@gmail.com
pharmasiphif@gmail.com
patrick.hindlet@aphp.fr

Pour toutes questions relatives aux agréments :
patrick.hindlet@aphp.fr